

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Multi Income F4 - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0828343540**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Investissement dans des titres donnant lieu à la distribution de dividendes et croissance du capital investi à long terme.

Politique d'investissement

Les avoirs nets du Compartiment, exprimé en Euros, pourront être investis, jusqu'à concurrence de 60% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE, ayant un *rating* inférieur à "investment grade" (c'est-à-dire émis par des émetteurs susceptibles de ne pas avoir une capacité adéquate pour remplir leurs engagements financiers).

Les avoirs non investis telle que mentionné ci-dessus pourront être investis jusqu'à 100%:

- a. en obligations et en instruments du marché monétaire, émis par des Etats ou des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE, ayant un *rating* égal ou supérieur à "investment grade" (c'est-à-dire émis par des émetteurs ayant une capacité adéquate de remplir leurs engagements financiers), ou
- b. en liquidités constituées par des dépôts bancaires auprès d'instituts de crédit ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% de ses actifs nets:

- a. en obligations convertibles;
 - b. en obligations de la catégorie 144A sur un marché réglementé;
 - c. en obligations et en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays.
- Dans les limites spécifiées, le Compartiment pourra investir dans des parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) qui investissent dans des valeurs à rendement fixe.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés y compris ceux de type CDS pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le Compartiment n'a pas de "benchmark".

Politique de Distribution

Cette classe d'actions B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de la plus grande valeur entre sa volatilité passée, si elle est disponible, et la volatilité correspondante à la limite de risque utilisés.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire et des devises.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- *risque de crédit*: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- *risque de contrepartie*: les sujets avec lequel le Compartiment a conclu des contrats pour des opérations dans des instruments dérivés sur des marchés non réglementés pourraient ne pas être en mesure de respecter les engagements pris.

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,02%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

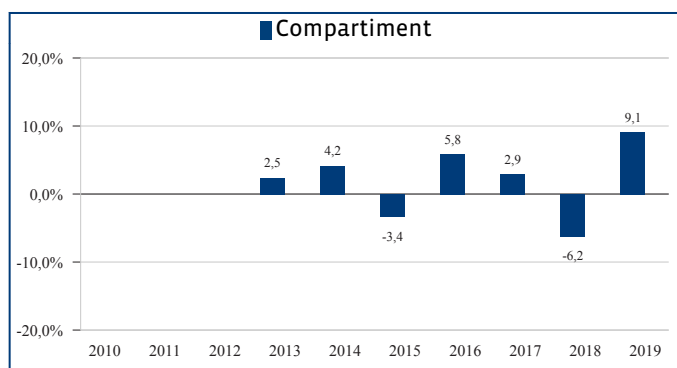
Commissions de performance	équivalent à 20% par an, de la différence positive entre le rendement du Compartiment et le rendement du paramètre de référence constitué par l'indice: • 100% FTSE MTS Ex-Bank of Italy BOT Index + 1%.
----------------------------	--

Pendant l'année 2019 la commission de performance s'est élevée à 0,72% du Compartiment.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 15 septembre 2012.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération

est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien https://www.eurosgri.it/storage/site1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf.

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est régie par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.